



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 MARS 2021

### Champdâtre

Début de la séance : 19h07.

Étaient présents : Jean-Louis LAGUERRE ; Christine MARCHAND ; Frédéric BALANDRAUD ; Delphine GOMEZ ; Marc GREMERET ; Stéphanie HELIOT ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Vera Lucia MYET ; Benoît NOURRY ; Hélène RICHON ; Philippe SORDEL ; Sébastien SORDEL ; Philippe MAGDELAINE ; Vincent URSO

Étai(en)t excusé(s) : /

Étai(en)t absent(s) : /

Mme Christine MARCHAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal.

### 1/ Renouveaulement de l'Association Foncière Rurale de Champdâtre

Le Maire informe le conseil municipal de l'expiration du mandat du bureau de l'association foncière rurale de Champdâtre et de la nécessité de procéder à son renouvellement.

Conformément à l'article R. 133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de six ans.

Selon l'article 9 des statuts de l'association foncière approuvés par arrêté préfectoral en date du 26/01/2012, le bureau est composé de 8 propriétaires.

Le maire de la commune, ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

- Gérard MOINE
- Pascal FARCY
- Jean-François MARECHAL
- Pascal GREMERET

### 2/Création d'un emploi non permanent d'« adjoint technique » contractuel à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 2° ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique à raison de 17h30 heures hebdomadaires (17.50/35<sup>e</sup>) à compter du 31 mai 2021 afin de seconder notre agent technique pendant la période estivale.

### 3/ Désignation délégués à la commission syndicale des biens indivis

Modification de la délibération 20/2020 concernant le point sur la commission bien indivis.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1979, il convient de désigner deux délégués du conseil municipal de Champdâtre pour représenter la commune au sein de la commission syndicale des Biens Indivis de Champdâtre-Pont-Tréclun.

Après recensement des candidatures, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Les opérations de vote donnent les résultats suivants :  
Philippe MAGDELAINE : 15 voix  
Hélène RICHON : 15 voix

Par conséquent, Philippe MAGDELAINE et Hélène RICHON sont proclamés délégués à la commission syndicale des biens indivis.

#### **4/ Acceptation devis panneaux sortie des écoles**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir des panneaux pour signaler la présence d'enfants aux automobilistes au niveau des entrées et sorties d'école.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter le devis de la Société WORLDPLAS SIGNALISATION domiciliée à BESANCON (25000) pour la fourniture et la mise en place de 3 panneaux de signalisation en LED avec effet flash « Endroit fréquenté par des Enfants » en alimentation solaire pour un montant total de 7959.87 € HT soit 9551.84 € TTC.

#### **5/ Attribution de subventions 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes et d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

- Association des fêtes de Champdôtre : 400€
- Coopérative scolaire élémentaire de Champdôtre : 1 000€
- Club de foot F.C.L.A : 1000€

#### **6/ Questions diverses**

- Médiathèque numérique de Côte-d'Or : Gratuit et en partenariat avec la Médiathèque de Côte-d'Or, la bibliothèque de Champdôtre vous propose d'adhérer à la médiathèque numérique pour bénéficier de : visualisation de films, articles de presse, soutien scolaire, code de la route...
- Sécurisation des routes : projet de limitation de la circulation à 30 km/h dans le centre du village
- Aire de jeux : des devis sont signés en attente d'exécution des travaux.
- Comité des fêtes : recherche de volontaires. S'adresser auprès de Mme ROLIN-LUIS au 06-16-58-34-03.
- Comité des fleurs : toute personne intéressée, adultes et enfants (enfants accompagnés d'un adulte), pour venir aider à la plantation des fleurs sera la bienvenue. La date de plantation vous sera communiquée ultérieurement sur Panneau Pocket.
- Elections Départementales et Régionales : elles auront lieu les dimanche 13 et 20 juin 2021. Le bureau de vote sera transféré à la Salle à usages multiples de Champdôtre en raison de l'exiguïté de la mairie et des mesures sanitaires. Les inscriptions sur la liste électorale seront possibles jusqu'au 7 mai 2021.
- Vaccination : A l'heure actuelle, les rendez-vous peuvent être pris par vos soins au 03-80-27-03-20 auprès de la Communauté de communes d'Auxonne-Pontailleur pour les personnes de plus de 75 ans et pour les personnes à risque (les justificatifs sont demandés lors de la vaccination).
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les rues du village.
- Les engins motorisés ne sont pas acceptés sur le chemin pédestre.

Fin de la séance : 21h10



Fait à Champdôtre le 18/03/2021

Le Maire,  
Jean-Louis LAGUERRE